

Programme d'aide financière aux sinistrés

Inondations du 4 au 10 novembre 2010

Après une catastrophe, les gens ont parfois besoin d'aide pour se remettre.

Si votre maison ou votre petite entreprise a subi des dommages non assurables en raison des inondations qui ont eu lieu du 4 au 10 novembre 2010, vous pouvez être admissible au programme d'aide*.

Pour obtenir plus d'information et les formulaires de demande, consultez le www.gov.ns.ca/emo ou composez le numéro sans frais 1-866-424-5620, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Un tel soutien peut contribuer grandement à améliorer les vies et à renforcer les communautés.

Date limite pour les demandes : le 7 mars 2011

*Les régions admissibles sont les suivantes : Municipalités des districts de Digby, de Shelburne, de Yarmouth et de Lunenburg, Municipalités des comtés d'Annapolis, de Kings, de Hants, de Colchester et de Cumberland, région de la Municipalité de Queens, Municipalité régionale d'Halifax et Municipalité du comté de Pictou.



NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE